

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

- Qu'est-ce que le SST ?

Formation SST initiale

Objectifs de la formation :

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application des compétences au profit de la santé et sécurité au travail
- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail ou de malaise : savoir analyser, protéger, examiner, alerter et secourir
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Pré requis : Aucun pré-requis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

Durée : 14 heures (sur 2 jours) au minimum pour la formation initiale pour 10 stagiaires

Nombre de participants : dix personnes au maximum pour un formateur (4 minimum)

Méthode pédagogique : Méthode pédagogique essentiellement pratique, le formateur montre les gestes à réaliser et apporte au fur et à mesure les explications nécessaires à la compréhension du stagiaire. Il vérifie l'acquisition du geste. Exposé participatifs et diffusion de vidéos - Mise en situation sur accident simulé et pratique de la réanimation cardio-pulmonaire sur mannequin (adulte, enfant et nourrisson) – manipulation du défibrillateur.

Des moyens pédagogiques et techniques : informatique et vidéoprojecteur, matériel pédagogique de secourisme (mannequin adulte, enfant, bébé avec peaux de visage et sacs d'insufflation individuels, défibrillateur, maquillage)

Intervenants : Formateur SST certifié par l'INRS

Évaluation : à l'issue de chaque module, le formateur met le participant en situation d'accident simulé. Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS et sont transcrits dans la « grille de certification des compétences du SST-Formation initiale ». Une attestation de fin de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation.

Attestation de présence : Les candidats suivront l'ensemble des cours et émargeront une feuille de présence par demi-journée de formation. Le même émargement sera effectué par le formateur.

Validation : Délivrance du certificat « Maintien et Actualisation des Compétences » valable 24 mois.

Modalités et délais d'accès : Délai selon le planning défini par le client. L'inscription devient définitive à compter de la signature de la convention.

Accessibilité des personnes en situation de handicap : Nous mettons en œuvre les moyens pour nous adapter aux spécificités du handicap. Contactez notre référent handicap : Docteur Mraovic Thierry - docteur.mraovic@urgentis.org.

- **Contenu du programme SST Initial**

C1. Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail

- Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise
- Appréhender cadre juridique de son action :

C2. Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu

- Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations
- Prendre connaissance des consignes de protection
- Définir la notion de « danger », de « situation dangereuse » et de « risque »
- Repérage des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être
- Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée
- Être capable de soustraire la victime au danger :

C3. Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime :
- En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche
- Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelés

C4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- Maîtriser les éléments du message d'alerte
- Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime
- Connaissance des « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise
- Choisir le témoin idéal pour faire alerter
- Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte

C5. Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours

- Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés
- Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer
- Assurer le suivi de la victime
- En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés

C.6 Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail

- Prévention des risques liés au COVID-19 :
- Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé
- Définition et présentation du document unique

- Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles
- Identification de la nature et l'importance des AT et des MP, de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national
- Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise

C.7 Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Évaluation des risques, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs
- Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses
- Combattre les risques à la source
- L'adaptation du travail à l'homme
- Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles
- Définition d'actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage
- Connaître les mesures de protection collective
- Respecter les instructions appropriées pour les travailleurs

C.8 Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées

- Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins...)
- Le droit de retrait
- Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Participation aux enquêtes sur les accidents de travail

Formation de prévention à la COVID-19 : Devenir acteur de prévention en entreprise

- Prévenir les cas de transmission du coronavirus en entreprise
 - Acquérir les bonnes pratiques en matière de lavage des mains (savon/gel hydroalcoolique)
 - Maîtriser les gestes barrières au travail
 - Porter un masque et le retirer
 - Savoir comment réagir face à une suspicion de cas COVID-19
 - Focus sur les gestes à adopter pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention